

**Bureau du 28 janvier 2002**

**Décision n° B-2002-0394**

commune (s) : Bron

objet : **Parilly centre - Aménagement des espaces extérieurs autour des bâtiments UC1 et UC8 - Avenants à trois marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il a pour objet la présentation de trois avenants sur des marchés de travaux initiaux d'un montant total de 64 028,59 € HT, ce qui porterait le total des engagements souscrits pour cette opération à 919 816,18 € HT, le montant prévisionnel total approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 25 mai 1999 étant de 935 425,15 € HT.

Suite à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, trois marchés ont été attribués pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs autour des bâtiments UC1 et UC8 à Bron, quartier Parilly centre. Il s'agissait de :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers - entreprise Gerland pour 298 410,11 € HT - marché n° 000673 F,
- lot n° 2 : maçonnerie et revêtements - entreprise Coiro pour 265 794,86 € HT - marché n° 000674 G,
- lot n° 3 : espaces verts - entreprise Chazal pour 174 005,49 € HT - marché n° 000676 J.

Les difficultés rencontrées au cours du chantier ont nécessité la passation d'ordres de poursuivre, conformément aux dispositions de l'article du cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux communautaires.

Le montant de ces ordres de poursuivre était de :

- lot n° 1 : marché n° 000673 F : + 11 909,53 € HT,
- lot n° 2 : marché n° 000674 G : + 10 569,29 € HT,
- lot n° 3 : marché n° 000676 J : + 2 622,73 € HT.

Aujourd'hui, les travaux prévus au projet initial sont achevés et ont fait l'objet d'une réception provisoire. Cependant, pour achever totalement cette opération, il serait nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires qui concerneraient :

- l'évacuation des eaux pluviales : la présence de réseaux de chauffage urbain non repérés rend nécessaire une adaptation du système d'évacuation prévue initialement,

- la concertation permanente avec les habitants a fait apparaître des besoins d'amélioration des aménagements sur les points suivants :

- . renforcement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- . renforcement de l'accessibilité au réseau de transports en commun (cheminement pour piétons, déplacement d'un abribus),
- . renforcement des zones d'espaces verts.

Ces travaux supplémentaires ont été estimés à 64 028,59 € HT. Leur exécution pourrait être confiée aux titulaires des marchés initiaux dans le cadre d'une procédure d'avenant concernant :

- lot n° 1 - marché n° 000673 F : + 28 710,63 € HT, soit un montant total porté à 339 020,27 € HT,
- lot n° 2 - marché n° 000674 G : + 14 943,36 € HT, soit un montant total porté à 282 307,51 € HT,
- lot n° 3 - marché n° 000676 J : + 20 374,60 € HT, soit un montant total porté à 197 002,82 € HT.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé sur ces propositions d'avenants lors de sa séance en date du 7 décembre 2001 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 7 décembre 2001 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 25 mai 1999 et celle n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

#### DECIDE

**1° - Accepte** la passation de trois avenants concernant respectivement les marchés n° 000673 F, 000674 G et 000676 J dans les conditions exposées ci-dessus.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer lesdits avenants et tous les actes y afférents.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine par reports de l'exercice 2001 sur l'exercice 2002 - opération 0046 - fonction 824 - compte 458 146.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,